

éviter que notre pays ne connaisse à nouveau des taux d'intérêt élevés.

En outre, nous avons cherché à trouver une véritable solution à ce problème, dans la mesure où ils ne sont pas dus à des facteurs extérieurs à notre pays, à savoir accroître la productivité au Canada pour faire en sorte que notre pays devienne plus concurrentiel et plus productif à l'échelle internationale. La productivité, c'est l'indispensable solution de l'inflation et des taux d'intérêt élevés. Voilà pourquoi nous avons créé ces derniers mois un centre national de la productivité, qui a l'entier appui des travailleurs et des entreprises. Voilà pourquoi nous offrons dans ce budget, par exemple, un régime de participation aux bénéficiaires pour encourager les travailleurs à prendre une plus grande part à la réussite de leur entreprise, par leur labeur et leurs efforts, et à retirer les avantages d'une productivité accrue. Ces mesures fournissent un élément de réponse à ceux qui nous interrogent sur la probabilité d'une hausse des taux d'intérêt au Canada.

● (1720)

Le troisième problème évoqué aujourd'hui dans la motion du député d'en face est celui du chômage. Nous avons dit sans ambages dans le budget que le chômage est très élevé au Canada. Cela est indiscutable. Nous disons également qu'il va rester élevé quelque temps. Cette perspective ne satisfait aucun d'entre nous, ne réjouit personne. Mais ce que nous disons, c'est que nous faisons et continuerons à faire de notre mieux pour faire baisser le taux de chômage.

Nos difficultés sont dues en partie à la croissance de la population active. Elle est nettement plus forte que dans la plupart des autres pays industrialisés. Les nouveaux emplois créés, et il y en a eu 400,000 au cours des 12 derniers mois, ne sont pas assez nombreux pour tous ceux qui viennent grossir les rangs de la population active. Nous avons là un grand défi à relever. Nous n'avons aucune raison de nous désespérer.

Au cours de son amusant petit discours de l'autre soir, le député de St-Jean-Ouest s'en est pris aux prévisions faites dans le Budget à l'égard du chômage en les comparant à un poisson échoué sur une plage de Terre-Neuve qui a la peau luisante, mais l'intérieur complètement pourri. Pour citer, en les changeant un peu, les célèbres paroles de John Randolph à propos d'un adversaire politique, le député d'en face pourrait se demander à qui s'applique le mieux la phrase que voici: «C'était un homme plein de qualités, mais complètement corrompu. Comme un maquereau pourri sous le clair de lune, il brille mais il pue». Cette petite digression visait seulement à faire comprendre au député que les paroles de John Randolph s'appliquent peut-être à d'autres.

En fait, les chiffres cités dans le Budget à propos de l'emploi tiennent compte des réalités économiques auxquelles le Canada doit faire face. C'est pour cette raison que le gouvernement a instauré un programme très complet pour favoriser la relance économique. Je veux parler, bien sûr, du budget

d'avril 1983. Dans ce budget nous avons établi un plan quadriennal qui prévoit, dès le départ, des dépenses d'immobilisations et l'intensification des efforts sur le plan de la formation professionnelle afin que la reprise économique puisse reposer sur des bases solides. La moitié des 4.8 milliards réservés au programme spécial de relance d'une durée de quatre ans financera les projets spéciaux de relance dont les effets se feront surtout sentir en 1984-1985. Cette année-là, le gouvernement fédéral investira 1.1 milliard dans les installations publiques essentielles à notre croissance économique future.

En plus du programme spécial de relance, d'autres programmes gouvernementaux assurent aux Canadiens des emplois directs et une formation professionnelle. Nous avons réservé à cette fin plus de 2.3 milliards pour la prochaine année financière. Ce sont des faits qu'il ne faut pas perdre de vue lorsqu'on parle des mesures prises par le gouvernement pour favoriser la relance économique. Par exemple, le budget a annoncé l'affectation de 150 millions de plus aux Fonds reliés aux possibilités d'emploi pour les jeunes. D'aucuns ont eu tendance à oublier que ce montant s'ajoute au milliard de dollars que nous avons déjà versés dans ce fonds, comme l'annonçait le discours du trône de décembre dernier. En tout et pour tout, le gouvernement s'est engagé à consentir plus de 3.5 milliards lors de la prochaine année financière dans le cadre des projets spéciaux de relance et aux fins de la création directe d'emplois. Il accorde ainsi 500 millions de plus par rapport à l'exercice financier précédent.

Dans la motion à l'étude, on reproche également au gouvernement d'avoir omis de proposer une réforme significative des pensions. Je me demande bien ce qu'on a voulu dire dans ce contexte par l'adjectif «significative». On a probablement voulu laisser entendre que les réformes proposées paraissaient insuffisantes ou peut-être qu'on mettait trop de temps à les mettre en œuvre. Tâchons de nous comprendre clairement. Nous sommes en train de traiter de questions fondamentales qui touchent tous les Canadiens indifféremment, et touchent même toutes les entreprises au Canada. Nous envisageons sérieusement de protéger les futurs retraités contre les méfaits de l'inflation sur leurs pensions. Nous voulons aussi prendre des dispositions relatives à la dévolution des pensions. Nous voulons que les travailleurs puissent transférer leurs régimes de pensions d'un emploi à l'autre, alors que la chose ne leur a jamais été possible auparavant dans ce pays. Nous facilitons indirectement de cette façon la mobilité des travailleurs, ce qui peut leur procurer en outre des avantages financiers indirects tout aussi bien que directs. Nous proposons d'étendre l'accès aux pensions tant aux travailleurs à plein temps qu'à leurs collègues à temps partiel, et cela encore une fois de manière exceptionnelle. Nous proposons d'apporter au Régime de pensions du Canada des changements qui nécessiteront l'aval des autorités provinciales certes, mais amélioreront très certainement les régimes de pensions offerts aux Canadiens. Nous nous proposons de modifier les encouragements fiscaux au chapitre de l'épargne-retraite, ce qui permettra d'accorder le même traitement fiscal à tous les régimes de pensions, quels qu'ils soient.